



MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Inspection Générale des Affaires Culturelles

n° 2016-01

**Bilan d'activité 2015 de la
mission Santé et sécurité au travail**

Janvier 2016

Marie-Claude VITOUX

**Inspectrice générale
des affaires culturelles**

Le cadre d'intervention de la Mission Santé et sécurité au travail (MSST) et des 5 inspecteurs Santé et sécurité au travail (ISST) qui la composent est celui posé par le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique.

Le rattachement de la MSST à l'Inspection générale des affaires culturelles est organisé par l'arrêté du 20 décembre 2004 pris en application du décret de 1982. L'IGAC anime et coordonne l'activité des ISST, et veille notamment aux conditions d'exercice objectif des missions.

Le présent bilan constitue une synthèse de l'ensemble des observations et activités de la mission Santé, sécurité au travail au cours de l'année 2015 qui ont porté sur les services centraux et déconcentrés du ministère, les services à compétence nationale et les établissements publics, à l'exception de deux d'entre eux n'ayant pas encore demandé leur rattachement à la mission (CNAC-GP et CMN), et de deux autres relevant de l'inspection du ministère de l'enseignement supérieur (INRAP et INHA).

Une présentation synthétique de l'ensemble des interventions de chacun des 5 Inspecteurs Santé et sécurité au travail est jointe au présent bilan.

Une annexe présente la répartition, en 2015, des portefeuilles des missions entre les 5 Inspecteurs.

Quatre caractéristiques ont marqué l'année 2015 :

- le rattachement à la MSST en cours d'année d'un grand opérateur de l'État, la Bibliothèque nationale de France ;
- la poursuite des « missions diagnostic », conjointes avec l'IGAC ;
- la création auprès du Secrétariat général d'un bureau de la prévention des risques professionnels (arrêté du 9 décembre 2015. JORF du 26 décembre) ;
- l'amorce du nouveau fonctionnement des instances du dialogue social dans le cadre de la réorganisation territoriale des services en région.

Un dernier point doit être mentionné car il n'est pas neutre quant aux conditions pratiques d'exercice de leurs missions par les ISST : la mise à disposition partagée d'une salle de visio-conférence, utilisable par la MSST.

Le rattachement de la BNF à la MSST est intervenu après délibération du conseil d'administration de l'établissement en date du 29 juin 2015. Ce rattachement succède à celui de l'établissement public de Versailles en mai 2013. La BnF emploie 2300 agents et présente des caractéristiques diversifiées quant aux lieux et types d'activités qui y sont assurées.

On observera, à ce stade, qu'une estimation situe à quelque 20 000 le nombre des agents publics compris dans les domaines d'intervention de la MSST.

Les missions diagnostic ont porté sur 4 établissements – Compiègne-Blérancourt ; École nationale d'architecture de Saint-Etienne ; École d'architecture de

Normandie ; École nationale du cirque et Centre national des arts du cirque, respectivement à Rosny-sous-Bois et à Châlons en Champagne.

L'accompagnement de missions réalisées par l'Inspection générale des affaires culturelles peut être associé à ces missions diagnostic. Si l'objectif n'est pas le même (diagnostic de dysfonctionnements éventuels), cet accompagnement de l'IGAC par les ISST a permis de nourrir les analyses d'un service (Mobilier national et manufacture des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie), d'un établissement public (Cité de la céramique – Sèvres, Limoges) de la dimension hygiène et sécurité ainsi que de l'analyse des formes et de la qualité du dialogue social. Dans les deux cas cités supra, on peut observer que cette analyse a porté sur deux entités exerçant des missions de production selon des procédés et des savoir-faire pour partie patrimoniaux, pour partie « industriels ».

La création auprès du Secrétariat général d'un bureau de la prévention, à la suite du rapport Dal Pont « *En vue de mettre en place une structure nationale de prévention des risques professionnels* » (juin 2015). S'il est encore trop tôt pour établir les modalités de collaboration entre ce bureau et la MSST, on peut cependant observer que la prévention des risques psycho-sociaux a constitué au cours de l'année 2015, un thème de l'activité de l'ensemble des ISST. On ne verrait que des avantages à ce que soit organisée la modalité de coopération entre ces deux services, l'un chargé, semble-t-il, de la mise en œuvre et de l'accompagnement des mesures de prévention, l'autre du contrôle et du bilan objectif de ces interventions.

Concernant la réforme de l'administration territoriale de l'État et le fonctionnement corollaire des instances du dialogue social, la MSST a participé aux réunions de travail, notamment portant sur la réorganisation de services (3 réunions), les risques psycho-sociaux (2 réunions) et aux CHSCT locaux et conjoints de 13 directions régionales des affaires culturelles comme présenté ci-après .

I- En termes de nombre de missions, l'année 2015 - en consolidation des missions des 5 Inspecteurs Santé et sécurité au travail - se présente de la façon suivante :

A) Au titre de la mission de contrôle :

13 inspections ayant abouti à un rapport diffusé ont été effectuées par les ISST. Ont été faites deux demandes de « mesures immédiates » au sens de l'article 5-5 du décret 82-453.

Parmi les rapports d'inspection de l'année 2015, figurent :

- DRAC Bretagne : 2 rapports sécurité incendie et contrôles réglementaires.
- DRAC Midi-Pyrénées et l'Unité territoriale de la Haute-Garonne avec la cathédrale de Toulouse et le dépôt de fouilles « Bernard Délicieux », l'Unité territoriale du Tarn ainsi que la cathédrale d'Albi.
- DRAC Languedoc-Roussillon : l'Unité territoriale de l'Aude et le dépôt de fouilles, la Basilique, la cathédrale et la chapelle de Notre-Dame de Santé de

Carcassonne.

- DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur : l'Unité territoriale des Hautes Alpes, la cathédrale de Gap et l'Abbaye de Boscodon.
- DAC de Martinique et le dépôt de fouilles.
- L'OPPIC sur la démarche de prévention de l'établissement.
- Le Mobilier national et les Manufactures : sécurité incendie et atelier de teinture.
- Etablissement public du Musée et du Domaine de Versailles : atelier de restauration des peintures, atelier de dorure, Jardins du Trianon et de Marly.

B) Au titre de la participation aux CHSCT, instances du dialogue social

L'ensemble des ISST aura participé à 188 réunions des instances, soit une moyenne de 37,5 réunions de CHSCT par inspecteur.

Les inspecteurs ont aussi accompagné 29 visites et délégations d'enquête des CHSCT dont on peut citer :

* Au titre des enquêtes : 1 enquête « souffrance au travail », 1 enquête accident grave, 1 enquête « suicide » (6 réunions).

* Au titre des visites : 2 visites au Mobilier national ; 3 visites aux Archives nationales de Pierrefitte, Paris et Fontainebleau, 1 à l'OPPIC ; 3 visites dans des établissements d'enseignement supérieur ; 1 visite du STAP de la Haute-Marne ; 10 visites de délégations dans les musées.

II- Au titre du conseil et de l'accompagnement, aussi délicate que soit la quantification de cette activité, on peut cependant mettre en évidence les données suivantes :

A) La participation à des groupes de travail de proximité aura été, cette année, d'une trentaine environ.

Ces réunions que les ISST ont proposé à certains services (méthodologie du diagnostic RPS) ou auxquelles ils ont pris part ont porté sur les sujets suivants :

- À la suite de la publication de la circulaire du 1^{er} juillet 2015, déclinant l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psycho-sociaux du 22 octobre 2013, *les risques psycho-sociaux* ont donné lieu à 30 participations des ISST à des réunions de travail environ dont 7 en établissements publics, 3 en DRAC , 10 en SCN.

- *le risque amiante* a fait l'objet de 7 réunions de travail dans 2 SCN et 1 EP.

- *Le risque chimique* a été traité au cours de 3 réunions dans deux SCN.

- *La coactivité*, qui avait fait l'objet d'une étude transversale de la MSST en 2013, a été traitée dans 4 établissements publics et 1 DRAC avec pour objectif l'élaboration du plan d'intervention des entreprises extérieures (code du travail R 4512-6 PPRIE).

- *Le risque routier* a été abordé dans 3 réunions dont 2 en DRAC et 1 en SCN.

- *Le DUERP et le programme de prévention* a, cette année 2015, fait l'objet de 5

réunions de travail en SCN et 2 en DRAC.

D'autre part, un ISST a participé individuellement à l'élaboration du projet de cadrage des situations de travail isolé.

B) L'emploi de la visio-conférence

L'équipement d'une salle proche des bureaux de la MSST, utilisable depuis septembre 2015, a permis d'amorcer cette année une forme supplémentaire de conseil et d'échanges entre la MSST et les services et établissements interlocuteurs.

Il est insisté ici sur le caractère nécessairement subsidiaire de cet équipement dans l'accomplissement de leurs missions par les ISST. Il ne saurait remplacer le contact direct et les déplacements sur sites.

En outre, l'équipement n'est ni complètement fiable encore (difficultés encore dans les réservations, pannes, pas de possibilité d'emploi « à la demande »), ni généralisé dans les services relevant de la mission santé sécurité des conditions de travail.

En revanche, cette première année d'utilisation conduit à estimer que la visio-conférence permet d'entretenir une relation de travail et de conseil des services ou établissements excentrés ou engagés dans une démarche spécifique d'identification de risques et d'élaboration des documents corollaires ou de réorganisation au titre de la réforme de l'administration territoriale de l'État.

Elle aura permis aussi d'assurer la continuité du service de la MSST en fin de gestion budgétaire.

En 2015, les réunions tenues par visio-conférences auront été au nombre de 23, toutes avec les DRAC, impactées par la réforme territoriale.

Il est suggéré d'étudier la généralisation progressive de cet équipement dans les services (DRAC notamment dans la nouvelle configuration territoriale des services et établissements (aucun établissement d'enseignement supérieur dans le périmètre de compétence de la MSST n'est équipé)

III- Cet ensemble d'observations conduit à quelques remarques sur la situation du dialogue social au sein du ministère

Il convient de souligner qu'en 2015 ont été achevées les missions de conseil et accompagnement de l'ensemble des directions des affaires culturelles et DRAC des territoires et DRAC d'Outre-Mer, démarrées en début d'année 2014.

Ceci permet, dans la période de profonde réorganisation qui s'est ouverte en 2015, d'asseoir la fonction contrôle et conseil des 2 ISST en charge des DRAC sur un terrain connu et d'assurer une réelle opérationnalité de leurs interventions.

Comme le précise le bilan synthétique des missions 2015 de chaque ISST, on peut relever que d'une manière générale, le fonctionnement des instances sociales est

majoritairement tenu sur un rythme régulier (et réglementaire).

D'autre part, l'élaboration des Documents Uniques d'Évaluation des Risques professionnels (DUERP) est quasi aboutie dans l'ensemble des services. Pour autant, on observe que leur déclinaison en programmes de prévention priorisés et annuels n'est pas encore systématique et nécessite une implication plus constante des chefs de service. La mise en place des plans de prévention des risques psychosociaux, intégrés aux plans de prévention, est l'occasion de poursuivre la mise en mouvement des DUERP. C'est aussi l'occasion de mobiliser les collaborateurs des services sur leur pratique de la sécurité.

L'engagement plus prononcé des services et des établissements dans la mise en place d'une approche concrète de la prévention dans le domaine de la santé et de la sécurité a eu, en 2015, une conséquence sur le poids respectif de la mission de contrôle et de la mission de conseil-accompagnement dans l'activité de chacun des ISST.

Si en moyenne annuelle le contrôle conduit à une quinzaine de rapports par an (fourchette basse : 12 ; fourchette 17) depuis 4 ans, on observe cependant la croissance des « espaces » de conseils et d'accompagnement dans l'activité de la MSST.

Cette évolution ne change pas aujourd'hui la nature même de la mission de ce corps de contrôle, elle en modifie cependant quelque peu les formes d'intervention et l'emploi du temps.

On soulignera ici deux points :

- cette demande de conseil est un indicateur de la prise en charge tangible par les opérateurs publics de la dimension sécurité et prévention d'une part, en amont de la mise en œuvre par leurs soins des mesures de prévention d'autre part. C'est là, sur ce registre de la prévention, un indice de la maturité des services en même temps que de leur implication dans ce champ du dialogue social ;

- de ce fait, la souplesse opérationnelle de la MSST doit être soulignée, dans sa capacité à assurer conjointement la disponibilité appelée par les demandes de conseil et le contrôle des risques et dysfonctionnements des services en termes de prévention.

Le bilan des missions Santé et sécurité au travail tel que présenté interroge cette année encore sur la pertinence opérationnelle d'un CHSCT de réseau, filière musées en l'espèce.

Il ne s'agit pas d'ignorer les profondes réticences des représentants des personnels à toute perspective de « déconcentration » des CHSCT, mais on ne peut passer sous silence ce décalage avec la réalité qu'emporte, en partie, un CHSCT de filière.

On a pu constater en effet l'absence fréquente de représentants des services concernés (déplacements, temps mobilisé) pourtant seuls à même de répondre aux questions posées, de procéder à l'information effective du CHSCT et de rendre

compte. Au moment où le sujet de la sécurité et de la santé au travail prend réalité dans le fonctionnement des services, la polyvalence d'un CHSCT somme toute « hors sol » complique assurément la prise en charge concrète de ce sujet sur son terrain.

La réforme de l'administration territoriale de l'État entreprise en 2015 est aussi une année de préfiguration au plan de la politique de protection et de prévention des risques.

Le bilan des 2 ISST en charge des directions régionales des affaires culturelles met en évidence ce qui aura été, dans le fonctionnement des instances sociales durant cette période de réforme et de complète réorganisation – territoriale et de fonctionnement – une manière de défaut d'information de cadrage, d'absence de directive du ministère qui aurait permis de stabiliser l'organisation des ordres du jour et des réunions de CHSCT entre CHSCT locaux et CHSCT conjoints.

De même, sans interférer avec les sujets relevant de la compétence des comités techniques, la mise en place des nouveaux organigrammes et la constitution de pôles territoriaux gagnerait-elle à être précisée de manière à pouvoir établir les responsabilités dans la prise en charge du sujet des conditions de sécurité et de santé au travail et en définir les interlocuteurs.

ANNEXES

ANNEXE 1

**Répartition 2015 des périmètres d'intervention des 5 Inspecteurs santé,
sécurité des conditions de travail**

ISST	Portefeuilles
JEAN-PIERRE FABRE	<p>DRAC : Aquitaine, Auvergne, Centre, Franche-Comté, Corse, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes ; DAC : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Océan Indien ; SCN : musée du château de Pau ; EP : CNL, CNC ; Mission non territoriale sur les travaux immobiliers du ministère</p> <p>NB : + Domaine national du château de Pau</p>
Yann ROGIER	<p>Établissement Public de la Porte Dorée - Cité nationale de l'Histoire de l'Immigration (dont l'Aquarium Tropical), Établissement Public du musée d'Orsay et du musée de l'Orangerie (dont le musée Ernest-Hébert), Établissement Public du musée des Arts Asiatiques - Guimet (dont le musée d'Ennery et les Galeries du Panthéon Bouddhique), Établissement Public du musée du Louvre (dont le musée Eugène-Delacroix et le Jardin des Tuileries), Établissement Public du musée du Quai Branly, Établissement Public du musée et du Domaine national de Fontainebleau, Établissement Public du musée Jean-Jacques Henner, Établissement Public du musée Picasso à Paris, Établissement Public du musée Rodin (Paris et Meudon), Établissement Public du musée Gustave Moreau, Centre de recherche et de restauration des musées de France (Paris et Versailles), musée Clémenceau et de Lattre de Tassigny, musée des Antiquités nationales – Saint-Germain-en-Laye - Domaine national de Saint-Germain-en-Laye, musée des Civilisations de l'Europe et de la Méditerranée, musée et Domaine des châteaux de Malmaison et Bois Préau (et musée de l'Ile d'Aix et musée national de la Maison Bonaparte), musée Magnin. musée national de la Préhistoire, musée national de la Renaissance - Domaine national du château d'Écouen, musée national de Port-Royal-des-Champs, musée national du Moyen Age - Thermes et Hôtel de Cluny, musées et Domaine nationaux de Compiègne et de Biérancourt, musées nationaux du XXème siècle des Alpes-Maritimes (musée du Message Biblique Marc-Chagall et musée Fernand-Léger), Service des bibliothèques, des archives et de la documentation générale des musées de France.</p> <p>Bibliothèque nationale de France</p>
ISABELLE BLANCHARD	<p>Service de l'administration centrale (7 sites)</p> <p>DRAC : Alsace, Bourgogne, Bretagne, Champagne-Ardenne, Ile-de-France, Lorraine, Nord-Pas-de Calais, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Pays-de-la-Loire, Picardie – STAP : CHSCT des services de l'Architecture et du Patrimoine, Centre national de la Préhistoire (CNP), Département des Recherches Archéologiques Subaquatiques et Sous-Marines (DRASSM), Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (MAPA), Laboratoire de Recherche des Monuments Historiques (LRMH). Musée des plans-reliefs ; service interministériel des Archives de France (SIAF) ; centre national du microfilm et de la numérisation.</p>
Christine KNEUBUHLER	<p>Archives : Archives nationales de Paris (Paris, Pierrefitte-sur-Seine et Fontainebleau), y compris le musée des Archives nationales ; Archives nationales du Monde du Travail (Roubaix) ; Archives nationales d'Outre-Mer (Aix-en-Provence) ; Arts Plastiques : Centre national des Arts Plastiques (CNAP) ; Établissement Public de Sèvres-Cité de la Céramique, y compris le Musée Adrien Dubouché à Limoges ; Mobilier National, Ateliers et Manufactures (Paris, Alençon, Aubusson, Beauvais, Le Puy et Lodève) ; Autre établissement : Opérateur du Patrimoine et des Projets Immobiliers de la Culture (OPPIC)</p>
Dominique FRANCOIS	<p>Ecoles nationales supérieures d'Architecture : Strasbourg, École d'Architecture et de Paysage de Bordeaux, Clermont-Ferrand, École d'Architecture de Bretagne à Rennes, Marne-la-Vallée, Paris-Belleville, Paris-La Villette, Paris-Malaquais, Paris-Val de Seine, Versailles, Montpellier, Nancy, Toulouse, École d'Architecture et de Paysage de Lille, Normandie, Nantes, Marseille-Luminy, Grenoble, Lyon, Saint-Étienne ; Ecoles nationales supérieures d'Art : École nationale supérieure des Arts Décoratifs (ENSAD), École nationale supérieure des Beaux-Arts (ENSBA), École nationale supérieure de la Photographie d'Arles, Bourges, Cergy, Dijon, Limoges-Aubusson, Nancy, École nationale supérieure d'Art et de Recherche, Villa Arson à Nice ; Autres établissements : Conservatoire national supérieur de Musique et de Danse de Lyon, Conservatoire national supérieur de Musique et de Danse de Paris, Conservatoire national supérieur d'Art Dramatique à Paris, École du Louvre, Institut national du Patrimoine ; Établissement Public du château, du musée et du Domaine national de Versailles</p>

Bilans d'activités/synthèses 2015

BILAN D'ACTIVITE

Jean-Pierre Fabre

I- Inspections réalisées

- du 9 au 13 mars, le siège de la DRAC Midi-Pyrénées et son UT de la Haute-Garonne (31), ainsi que la cathédrale Saint-Étienne (Toulouse) et le dépôt de fouilles archéologiques Bernard Délicieux
- du 16 au 17 mars, l'UT du Tarn (81) de la DRAC Midi-Pyrénées ainsi que la cathédrale Sainte-Cécile (Albi) ;
- du 13 au 16 avril, l'UT de l'Aude de la DRAC Languedoc-Roussillon ainsi que le dépôt de fouilles attenant, la basilique Saint-Nazaire (Carcassonne), la chapelle de Notre-Dame de la Santé (Carcassonne) et la cathédrale Saint-Michel (Carcassonne) ;
- du 18 au 19 mai, l'ut des Hautes-Alpes (05) de la DRAC Provence-Alpes-Côte-d'Azur ainsi que la cathédrale Saint-Arnoux (Gap) et le Cellier des moines de l'abbaye de Boscodon (Crots) ;
- du 12 au 15 octobre, le siège de la DAC de Martinique ainsi que le dépôt de fouilles archéologiques attenant ;

Soit 5 inspections. Elles ont concerné 2 DRAC, 4 UT, sur une durée de 17 jours. Chaque inspection a donné lieu à la rédaction d'un rapport transmis pour attribution au chef d'établissement du site inspecté, il a été adressé pour information au secrétariat général et à l'inspection générale.

Chacune des inspections a comporté un entretien avec le responsable de la structure inspectée, permettant d'apprécier la prise en compte par celui-ci des différentes réglementations en matière de santé et de sécurité au travail, une visite des locaux et un échange de points de vue avec les agents présents à leur poste de travail, un suivi des agents (STAP, CRMH, SRA) dans leurs activités, un examen des pièces administratives (registres, contrats d'entretien, rapports de vérification...), une restitution au responsable de la structure.

Dans le cadre de ces inspections, les cathédrales de Toulouse (Midi-Pyrénées), d'Albi (Midi-Pyrénées), de Carcassonne (Languedoc-Roussillon), de GAP (PACA), la basilique et une chapelle de Carcassonne (Languedoc-Roussillon), un cellier à Crots (Paca) et les dépôts de Fouilles archéologies de Toulouse (Midi-Pyrénées), de Carcassonne (Languedoc-Roussillon) et de Fort-de-France (Martinique) ont été visités et ont fait l'objet de préconisations figurant dans les rapports d'inspection.

Les suites des inspections de l'année 2014 :

Les directions et leurs unités territoriales inspectées au cours des années 2013 et 2014, ont majoritairement commencé à mettre en œuvre des mesures correctives nécessaires ou à établir une programmation pour faire suite aux remarques et préconisations figurant dans les rapports d'inspection.

II- Participation aux CHSCT

a) J'ai participé à des séances plénières organisées par les établissements de mon secteur, soit à 45 réunions.

	Participations aux CHSCT	Participations aux CHSCT exceptionnels	Participations aux CHSCT conjoints
DRAC Aquitaine	1		
DRAC Auvergne	2 dont 1 en visioconférence		1 dont 1 en visioconférence commune avec la DRAC Rhône- Alpes
DRAC Centre	4 dont 2 en visioconférence		
DRAC Corse	1 dont 1 en visioconférence		
DRAC Franche-Comté	1	1 dont 1 en visioconférence	1 dont 1 en visioconférence
DRAC Languedoc-Roussillon	3 dont 2 en visioconférence		
DRAC Limousin	2 dont 1 en visioconférence		
DRAC Midi-Pyrénées	2		
DRAC Provence-Alpes-Côte- d'Azur	1		
DRAC Poitou-Charentes	4 dont 1 en visioconférence		
DRAC Rhône-Alpes	3 dont 2 en visioconférence		1 dont 1 en visioconférence commune avec la DRAC Auvergne
DAC Guadeloupe	2 dont 1 en visioconférence		
DAC Guyane	2 dont 1 en visioconférence		
DAC Martinique	3 dont 2 en visioconférence		
DAC Océan Indien	2 dont 2 en visioconférence		
Musée national et domaine du château de Pau	2		
Centre national du cinéma	2	1	
Centre national du Livre	2	1	
autres	1		
Sous-Total	40	3	2
Total		45	

J'ai assisté au minimum à un CHSCT de chacune des directions régionales ou établissements de mon périmètre, cela a été rendu possible par le biais de l'utilisation de la visioconférence.

b) J'ai été également été amené à participer à 5 visites de délégations de CHSCT :

- 2 visites dans des dépôts de fouilles archéologiques existants,
- 1 visite dans un CCE neuf,
- 1 visite dans des locaux proposés pour accueillir un STAP,
- 1 visite dans un site annexe de stockage dépendant d'un établissement.

Outre des questionnements sur des points réglementaires, le DUERP, les risques routiers, le diagnostic RPS, la co-activité, j'ai été également sollicité pour examiner des dossiers dans le cadre de projets de réaménagement de STAP ou de

réorganisation de service au sein des DRAC (plus de 11 projets pour l'année 2015 dont certains sont en cours de réalisation).

Il m'a été également demandé d'émettre des conseils sur des cas particuliers pour apporter mon éclairage sur des points divers.

J'ai également participé à un groupe amiante dans un établissement et à des groupes RPS dans le cadre de la mise en place des diagnostics RPS dans les directions régionales.

c) Participation à l'animation de réseaux notamment des assistants et des conseillers de prévention

Comme l'année précédente, j'ai animé des réunions de sensibilisation (6 réunions) auprès d'acteurs de la prévention, de secrétaires généraux, de chefs de STAP ou de CRMH, sur les thématiques suivantes :

- risque routier ;
- DUERP et co-activité ;
- interaction entre les chantiers et les travaux dans les cathédrales, et la problématique de la santé et sécurité au travail (l'examen des divers contextes possibles, la question des responsabilités, la définition du rôle de chacun (ABF, CRMH), les moyens qui peuvent être mis en œuvre) ;
- entretien des installations techniques et contrôles réglementaires dans les édifices au regard du Code du travail.

L'utilisation de la visioconférence en complément, permet d'assurer un meilleur suivi des directions régionales et des établissements, elle garantit une meilleure équité de traitement entre ces dernières, qu'elles soient situées en Ile de France, en région ou encore dans les DOM.

Néanmoins cela ne serait en aucun cas se substituer à un contact direct. Par ailleurs toutes les structures ne sont pas équipées ou les équipements ont été installés dans des salles de petites capacités qui ne permettent d'accueillir des CHSCT encore moins des CHSCT conjoints.

Par ailleurs, l'utilisation accrue de la visioconférence, ne va pas s'en accompagner de difficultés dues à la logistique : difficulté lors de la réservation d'une salle, indisponibilité sur les créneaux horaires demandés, impossibilité de mettre une place une réunion impromptue nécessitée par les circonstances notamment dans des périodes problématiques comme en ce moment.

Cette année le nombre d'utilisation est passé de 3 en 2014 à plus de 18 visioconférences en 2015, donc la moitié s'est déroulée au cours des 2 derniers mois.

III- Principales évolutions constatées en 2015

Fonctionnement des instances

Les CHSCT ont continué à prendre le rythme d'un minimum de 3 réunions par an, leurs travaux tiennent compte des questions de conditions de travail. La qualité des travaux est globalement bonne, néanmoins, comme pour l'année précédente un nombre non négligeable de structures n'ont pas réuni suffisamment leur CHSCT pour la même raison que l'année précédente (rotation importante au niveau des directeurs régionaux) mais également au fait que les directions régionales ont dû faire face à la réforme territoriale de l'état et organiser en sus de leur CHSCT, des CHSCT conjoints qui pour certains ont été considérés comme entrant dans le nombre de réunions à tenir, conséquence d'un manque d'information claire sur la mise en place des CHSCT conjoints, nous même n'ayant pas été associé à la réflexion. Un autre fait est venu s'ajouter les événements du mois de novembre qui ont nécessités que les structures réunissent des CHSCT exceptionnels sur cette question et considérés par certains également à tort comme entrant dans le nombre de réunions à tenir.

Néanmoins, il y a eu plus de CHSCT qui se sont tenus que l'année précédente (plus de 63 CHSCT en 2015 contre 49 en 2014, ces nombres tiennent compte des CHSCT exceptionnels et conjoints).

Par ailleurs, on peut voir la difficulté qu'il y a encore pour certaines structures à réunir 3 CHSCT par an, la question restera d'autant plus prégnante, si après la fusion des DRAC, on transforme les anciens CHSCT des DRAC en CHSCT de sites ce qui reviendra pour les DRAC nouvellement fusionnées à réunir en 2016 au minimum 6 à 9 CHSCT de sites plus des CHSCT conjoints, en période de réorganisation avec un effectif moindre.

Autres points

- Dans le cadre de réorganisation ou d'opération de réaménagement, l'incompatibilité entre le ratio des surfaces définies par France Domaine et les besoins réels des services pour assurer aux agents des conditions de travail normales telles qu'elles sont définies dans les articles du Code du travail .
- Concernant le DUERP, la majorité des directions et des établissements ont un document unique, mais il est généralement basé sur le travail prescrit et non le travail réel, et il reste méconnu d'une majorité des agents y compris de l'encadrement intermédiaire.
- Concernant la co-activité, les directions et les établissements mettent en place des plans de prévention qui manquent encore de pragmatisme, même lorsqu'il y a un coordinateur CSPS.

Concernant ces deux derniers points, on pourrait améliorer la réalisation et la prise en compte en mettant des outils communs qui permettraient aux directions et aux établissements de s'affranchir de la forme pour prioriser le fond et permettre un meilleur échange entre les directions et les établissements partageant les mêmes problématiques et en conséquence risques.

BILAN D'ACTIVITE

Isabelle Blanchard

En préambule, il convient de noter l'extension de ce périmètre suite à la modification du contour du CHSCT de la filière patrimoine de la DGP et de celui des services centraux. Des sites et services nouveaux ont été intégrés dans ce portefeuille : le musée des plans reliefs, le service interministériel des archives de France et le centre national du micro-film et de la numérisation.

Par ailleurs, ce bilan d'activités repose sur 10 mois d'activités et non pas sur une année entière.*

I- Inspections réalisées

. Rapports d'inspections SST : 2

- Sécurité incendie et contrôles réglementaires DRAC Bretagne
- Dépôt du patrimoine Nantes DRAC Pays de la Loire

II- Participation aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

35 réunions

- a) 28 réunions pour les DRAC
4 pour les services centraux du MCC
2 pour la filière patrimoine du CHSCT de la DGP

b) Participation aux visites de délégations de CHSCT : 1

En outre, la participation à des réunions et groupes de travail :

- COPIL (comité de pilotage des travaux dans les bâtiments d'administration centrale) 19 réunions

Participation au suivi des travaux des sites Pyramides et Valois ainsi que des déménagements qui y sont liés.

- Réunions de travail avec les services centraux: 12

- **8** sur des problématiques liées aux sites d'administration centrale : plan de prévention prestataire restaurant du personnel, règlement de sécurité, règlement utilisation véhicules, quai de déchargement, déplombage combles Valois etc
- **4** sur des thématiques ayant une incidence sur l'ensemble des services : outil de gestion SRH, outil gestion du courrier (GOIA), fonctionnement des CHSCT, groupe de travail CHSCTM sur plan national de prévention des risques professionnels.

- Réunions de travail avec les DRAC : 5
- groupe de travail DUERP DRAC Champagne-Ardenne
- réunion DUERP DRAC Lorraine
- groupe de travail RPS DRAC Île-de-France
- groupe de travail RPS DRAC Pays de la Loire

L'activité de conseil et d'accompagnement est importante en ce qui concerne les DRAC. Elle a engendré cette année 56 courriels portant réponses (et recherches) sur des questions relatives à la santé et sécurité au travail.

III- Principales évolutions constatées en 2015

Pour l'administration centrale :

Les travaux du CHSCT des services centraux ont principalement porté sur la poursuite de l'analyse de la situation de la DGCA et son projet de service, le suivi des travaux sur les sites centraux ainsi que l'examen des nouveaux services entrés dans son périmètre (BEUIA Tours, SIAF, CNP, CNAU, CNMFN) L'année est marquée par le rapport de M. Dal-Pont sur la mise en place d'une structure nationale de prévention des risques professionnels et de pilotage du ministère en matière de santé et sécurité au travail. Cette création a été actée lors du dernier CT de l'année. Enfin le projet immobilier d'implantation des services centraux a commencé d'occuper les dernières réunions de l'année et promet d'être au cœur du dialogue social en 2016.

Pour les DRAC

La réforme de l'administration territoriale de l'État a très fortement mobilisé les équipes de 13 DRAC (dont 8 qui relève de ce périmètre). Si le nombre de CHSCT organisés en 2015 par les DRAC est resté stable, il a fortement augmenté lors de l'organisation de réunions conjointes de CHSCT avec les DRAC concernées par la réforme, soit, sur ce périmètre, 5 réunions conjointes en l'espace de deux mois.

Les délais extrêmement contraints pour mener à bien les travaux préalables (diagnostics territoriaux, études d'impact, macro puis micro organigrammes) ont mis à rude épreuve les équipes de direction. Les organisations syndicales ont souvent reproché à l'administration le manque de concertation sur la réalisation de ce travail. Le poids des Préfets et la pression du calendrier ont abouti, dans la majorité des cas, à une information factuelle des CHSCT. Par ailleurs, l'organisation des réunions conjointes des CHSCT s'est heurtée à des injonctions contradictoires de la MICORE et de la DGAFP (adoption d'un règlement intérieur commun, désignation d'un secrétaire commun, etc). Il n'y a eu aucune directive nationale pour guider les DRAC dans cette organisation.

Compte tenu du temps très court pour examiner les conditions dans lesquelles la réforme se mettrait en place, les agents ont eu des difficultés à se projeter dans l'avenir. Les organisations syndicales en ont fait part en mettant l'accent sur l'existence de risques psycho-sociaux. L'instruction de la Ministre de la Décentralisation et de la Fonction Publique en date du 9 septembre 2015 demande aux services d'élaborer un plan d'accompagnement ministériel en matière de ressources humaines d'ici la fin de l'année.

D'ores et déjà, trois sujets sont à examiner au regard de la santé et sécurité au travail dans le cadre de cette réforme :

- la question des risques liés aux circulations et déplacements est prégnante dans un nouvel espace géographique élargi. Il faudra, en autres, prendre en compte une augmentation probable des frais de mission en raison notamment de l'obligation de respecter l'amplitude horaire, en privilégiant les nuitées sur place.
- la question de l'encadrement « à distance » avec la création de pôles dans les anciennes DRAC nécessite la formation des cadres et l'accompagnement des agents. En matière de communication et de travail partagée, une étude sur les systèmes d'information a été lancée et porte, notamment, sur l'adéquation des systèmes d'information actuels aux besoins des DRAC et les besoins de mobilité et de partage d'informations. Des moyens nouveaux en la matière doivent être fournis aux DRAC pour réussir cette nouvelle forme de travail. Il faudra par ailleurs être vigilant sur la question du « télétravail ».
- la responsabilité des chefs de pôle en matière de santé et sécurité au travail et l'organisation des CHSCT dits de proximité doivent être examinées attentivement afin de respecter la lettre du décret du 28 mai 1982 modifié.

Sur l'ensemble des secteurs

Les remarques formulées en 2014 portant sur la prise en compte insuffisante des risques professionnels, l'élaboration et la mise à jour du document unique qui s'améliorent lentement comme celles relatives à une méconnaissance des chefs de service de leur responsabilité en matière de santé et sécurité au travail sont renouvelées en 2015. Les difficultés d'appréhender l'évaluation et la prévention des risques psycho-sociaux par l'ensemble des acteurs de la prévention restent également d'actualité.

3) les conditions matérielles d'exercice de la fonction

Le début d'année 2015 a été pour la 3^e fois en 3 ans occupée par le déménagement de la mission santé et sécurité au travail, réintégrée dans ses locaux suite aux travaux de l'escalier du 1 rue de Valois. La fin de l'année budgétaire a été accompagnée comme l'an dernier d'une restriction des déplacements palliée en partie et pour ce qui concerne les DRAC qui en sont équipées, grâce à la visioconférence. Le dispositif, déployé sur le site de Valois qui intègre désormais la salle Rimbaud à l'étage de l'IGAC n'a pas fait l'objet d'une information et d'une formation des utilisateurs ce qui est dommage et a souvent eu pour conséquence un fonctionnement aléatoire et de mauvaise qualité. Deux réunions de CHSCT avec des DRAC n'ont pas pu avoir lieu en raison de panne technique. Enfin, il convient de rappeler que si la visioconférence est un outil intéressant du point de vue écologique, améliorant les conditions de travail des inspecteurs, elle ne peut se substituer à la présence physique dans les services qui permet un travail plus abouti, multipliant les occasions de rencontres avec les acteurs de la prévention.

BILAN D'ACTIVITE

Yann Rogier

I- Inspections

- 1 co-réalisation de mission diagnostic, avec un inspecteur général des affaires culturelles, du Service à compétence nationale des musées et domaines des Châteaux de Compiègne et Blérancourt (12 séquences d'une journée, hors rédaction, dont 9 en mission)

II- participation aux CHSCT

a) 55 participations à des CHSCT, dont 12 en mission

Instance	Nb de participations
CHSCT Louvre	6
CHSCT BNF	5
CHSCT « musées SCN»	5
CHSCT Rodin	5
CHSCT C2RMF	4
CHSCT Compiègne	4
CHSCT Guimet	4
CHSCT M'OO	4
CHSCT CNHI	3
CHSCT Fontainebleau	3
CHSCT Henner-Moreau	3
CHSCT Musée du Quau Branly	3
CHSCT Mucem	2
CHSCT Picasso	2
CHSCT MAN-St-Germain-en-Laye	1
CHSCT ministériel (représentant la mission)	1

Dont 7 participations à des CHSCT spécifiquement convoqués à la suite des attentats du 13 novembre

b) 17 visites et réunions d'enquête de délégation de CHSCT :

Visites :

- 3 : avant réalisation de travaux de réaménagement
- 1 : pendant chantier en site occupé
- 2 : après travaux et avant déménagement
- 2 : évaluation de l'impact de l'organisation sur la SST (gestion des congés)

- 1 visite- « découverte » générale

Réunions de délégations d'enquête :

- 1 : alerte souffrance au travail (suite de l'enquête lancée en 2014)
- 1 : accident grave
- 6 : suicide (pour 1 acte)

c) Conseil et accompagnement

- accompagnement de groupes de travail et participation à des comités de pilotage de démarches d'évaluation et de prévention des **risques psychosociaux**
- conseils méthodologiques sur la réalisation de plans de prévention en cas d'intervention d'**entreprises extérieures** (PPRIEE) et de protocoles de sécurité de chargement-déchargement.
- relecture et commentaires de **projets de règlements** intérieurs d'établissements, de consignes et de plannings de travail atypiques
- Élaboration d'un projet de cadrage des situations de **travail isolé**, dans la perspective d'une évaluation transversale des enjeux de cette thématique au sein des services et établissements du ministère de la culture et de la communication

III- Principales évolutions constatées en 2015

- Montée en maturité des **représentants du personnel**, malgré un déficit fort mal-venu de formations (cessation du marché de formation spécifique et préparation du suivant durant l'année 2015, première année du nouveau mandat des dits représentants) : on constate une appropriation des novations intervenues en 2011 sur le décret : « maîtrise » de l'ordre du jour, développement du rôle de secrétaire de CHSCT...

- Mobilisation croissante et quelques initiatives ambitieuses et souvent probantes d'établissements en matière d'**évaluation des risques psychosociaux** : malgré un retard des services centraux du Ministère à relayer en juillet 2015, par une commande de données statistiques rudimentaires, l'instruction du Premier ministre du 20 mars 2014 et la circulaire du ministère de la fonction publique du 20 mai 2014 ; quelques démarches engagées de longue haleine démontrent l'importance d'une implication des chefs d'établissements pour dépasser la simple alimentation d'indicateurs sociaux, en vue d'établir, sur le fondement d'une évaluation approfondie, des plans d'actions s'intégrant au Document unique d'évaluation des risques professionnels

- Des **enquêtes de délégation du CHSCT** après accident grave ou qui aurait pu l'être, a été initiée ou poursuivie en 2015 dans 3 établissements, elle requiert une méthodologie et une implication des participants qui justifie le développement de formations à l'analyse des accidents de travail.

- Plus que jamais, on peut souligner l'**inadaptation d'un CHSCT de réseau** aux problématiques de sites : les relevés des débats en CHSCT de la filière musées montrent ainsi combien ces travaux sont souvent déconnectés de la réalité des situations de travail concernées : les chefs d'établissements et les agents de

prévention concernés, **absents**, ne peuvent donc apporter de réponse aux questions posées en séance, le président par délégation (on a atteint un troisième niveau de délégation lors d'une réunion plénière en 2015) **renvoie** la réponse de l'administration à l'avis et l'accord ultérieur du service concerné, les représentants du personnel ne connaissent pas les établissements en cause, et demandent à des experts syndicaux nationaux de les soutenir, voire s'y **substituer**, dans les prises de parole en séance).

Par ailleurs, il convient de rappeler le choix opéré en 2015 par la Direction générale de la **Bibliothèque nationale de France**, et approuvé par son Conseil d'administration, du **rattachement à la mission d'inspection SST** relevant de l'Inspection générale des affaires culturelles. Cet établissement, qui développe des activités sensibles du point de vue de la sécurité (4 IGH, 1 installation classée au titre de la protection de l'environnement, processus de circulation et de manutention de nature quasi-industrielle...), a lancé, concomitamment à cette fin du régime d'inspection SST intégré, un projet de développement de son réseau interne d'acteurs de prévention, destiné à intégrer le management de la prévention à sa stratégie globale.

Je me suis vu confier le suivi de cet établissement employant plus de 2300 agents, en sus d'un périmètre inchangé représentant un effectif de 5200 agents permanents composé de l'ensemble des établissements muséaux, à l'exception des Châteaux de Versailles et de Pau.

BILAN D'ACTIVITE

Christine Kneubühler

I- Inspections réalisées

Visites d'inspections : 3

Mobilier national :

- *La sécurité /incendie mise en place par l'établissement (rapport finalisé) ;
- *L'atelier de teinture (rapport en cours).

OPPIC :

- *La démarche de prévention mise en œuvre par l'établissement (rapport finalisé).

Contributions dans le cadre des inspections menées par les Inspecteurs généraux des Affaires culturelles de l'IGAC : 4

- *Mobilier national ;
- *Sèvres ;
- *OPPIC ;
- *ANMT de Roubaix.

II- Participation aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail :

a) 17 réunions (sur les 23 prévues)

- *2 au CNAP (sur 3) ;
- *5 au titre du comité spécial Archives nationales (sur 7 dont 2 comités exceptionnels) ;
- *2 au titre du comité spécial ANMT/ANOM (sur 4) ;
- *3 à Sèvres ;
- *3 au Mobilier national ;
- *2 à l'OPPIC (sur 3).

Il n'a pas été possible d'assister à tous les CHSCT programmés car certains se tenaient le même jour ou à des moments où d'autres réunions étaient fixées.

Il est à noter par ailleurs que 10 comités (sur les 17 cités) se sont déroulés sur une journée entière.

Pour la plupart des structures, les ordres du jour sont consistants et sensibles : ils nécessitent une préparation et un suivi relativement importants.

b) Participation aux visites de délégations de CHSCT : 6 (sur 7)

*2 au Mobilier national ;

*3 aux Archives nationales de Pierrefitte-sur-Seine, du site de Paris et de Fontainebleau ;

*1 à l'OPPIC.

c) Participation à des réunions de travail (hormis les divers rendez-vous avec les acteurs de la prévention qui ne sont pas comptabilisés dans le présent document) : 18

*3 sur le risque chimique : 2 au Mobilier national et 1 à Sèvres ;

*4 sur l'amiante : 3 réunions organisées par le Service Interministériel des Archives de France (SIAF), 1 dans le cadre du comité de suivi de l'amiante à Fontainebleau.

Dans le cadre du groupe de travail sur le risque lié à l'amiante dans les services d'archives, mis en place en 2014 par Hervé Lemoine en sa qualité à la fois de président du CHSCT spécial Archives et de Directeur du SIAF, une circulaire ministérielle en date du 01/07/2015 (sur la déclinaison ministérielle de l'accord cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux du 22 octobre 2013) a été élaborée en vue de sa diffusion au réseau des archives (services État et territoriaux).

*5 sur le DUERP : 2 au Mobilier national, 1 aux Archives Nationales du Monde du Travail de Roubaix (ANMT), 1 à l'OPPIC, 1 au Musée Adrien Dubouché à Limoges ;

*4 sur les RPS : 2 au Mobilier national, 1 aux Archives nationales de Paris, 1 aux ANMT de Roubaix.

*2 sur le CHSCT et son fonctionnement : 1 à l'OPPIC, 1 au CNAP.

d) Conseil

Cette fonction n'a pas été quantifiée. Elle s'effectue en permanence par la transmission d'informations (et leur explicitation), d'avis demandés sur les documents élaborés par les structures (notamment sur les plans de prévention, les protocoles de sécurité, les DUERP, les conventions de restaurateurs, etc.), un rappel à la réglementation (dans le cadre des rendez-vous, des visites d'inspection ou lors des CHSCT).

III- Principales évolutions constatées en 2015

Un investissement plus important de la plupart des établissements dans la démarche de prévention

Quel que soit le contexte, il importe que les structures aient enclenché une dynamique pour la mise en place d'une prévention dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail.

Cette évolution est notable pour la plupart des structures qui associent

régulièrement les acteurs de la prévention dans leur démarche.

À ce titre, l'ISST a été sollicité à plusieurs reprises pour un accompagnement, en termes de méthodologie et de réglementation (avis demandé sur des documents, participation à des groupes de travail, sensibilisation des agents aux réglementations en cours, transmission d'informations, etc.).

Dans l'ensemble, les chefs d'établissement semblent prendre davantage conscience de leurs responsabilités dans l'évaluation des risques et de leur prévention. Confrontés néanmoins à des contraintes de moyens (budgétaires et en personnel), ils ont souvent des difficultés à pallier les risques avec la réactivité qu'impose leur obligation de résultat et tardent parfois à mettre en place des mesures conservatoires (en attendant la réalisation de travaux par exemple).

Des ordres du jour des CHSCT plus complets

Il arrive cependant que certains points ne soient pas évoqués tels que les accidents du travail (à chaque réunion du comité) ou la fiche relative aux risques professionnels, communément appelée fiche d'établissement (rédigée par le médecin de prévention sur la base des éléments fournis par l'employeur et présentée chaque année pour avis au comité).

Il en est de même des plans de prévention annuels des risques professionnels (programmes d'action) qui ne sont généralement pas soumis à la consultation formelle du comité au cours de l'année N-1 ou encore des bilans santé et sécurité au travail (pour 2015, il est à noter qu'un établissement a présenté son bilan).

Un document unique d'évaluation des risques professionnels rédigé dans l'ensemble des structures

Néanmoins, l'appréhension du document comme outil et tableau de bord de la démarche de prévention n'est pas toujours évidente. Les mises à jour (souvent incomplètes) se font parfois la veille du CHSCT, davantage pour respecter la réglementation (présentation annuelle au comité pour information) que comme un élément de suivi régulier.

Il est souvent rappelé par l'ISST, notamment lors des séances du comité, l'obligation de sécurité de résultat de l'employeur qui doit mettre en œuvre des mesures dès le constat d'un risque afin de le supprimer ou de le diminuer au maximum. Cette démarche ne peut naturellement pas attendre la mise à jour annuelle du document qui nécessite d'être modifié sans délai.

Des problématiques lourdes à traiter

Les sujets suivis ont été particulièrement importants en 2015. Parmi les plus sensibles, on peut citer :

- *la stabilité des bâtiments (fissures, inondation, incendie aux Archives nationales de Fontainebleau) ;
- *le risque lié à l'amiante (état dégradé de certains bâtiments, mise en place de la nouvelle réglementation) ;
- *la prise en compte des risques chimiques générés notamment par les activités des métiers d'art (nécessité d'élaborer et d'appliquer un protocole des risques dans les meilleurs délais concernant l'ensemble des structures concernées) ;

*l'évaluation des risques psychosociaux.

La prévention des risques psychosociaux

À ce jour, sur les huit entités suivies, deux établissements ont réellement entrepris une démarche d'évaluation pour élaborer le diagnostic demandé par le secrétaire général dans sa note du 1^{er} juillet 2015 portant sur la déclinaison ministérielle de l'accord cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux du 22 octobre 2013.

Dans ce cadre, une aide est proposée systématiquement par l'ISST (informations, propositions de modèles de questionnaires, présentation au personnel de la procédure d'évaluation à la demande des responsables d'établissement, avis sur l'analyse des résultats, etc.).

Le diagnostic est établi sur la base d'indicateurs à la fois quantitatifs et qualitatifs analysés par les établissements au moyen de questionnaires transmis aux agents et dans le cadre d'entretiens menés par le médecin de prévention ou un prestataire extérieur.

Sur les six structures restantes, trois ont déjà programmé des réunions au début de l'année 2016 pour enclencher le processus d'évaluation (présentation aux agents de la méthode, des supports utilisés, etc.) en lien avec le médecin de prévention et l'ISST.

Des moyens en personnels dédiés à la prévention parfois insuffisants au regard des contextes professionnels rencontrés.

Le suivi de la démarche de prévention sur le terrain nécessite un investissement et une coordination importants des mesures de prévention à mettre en place.

Les assistants ou conseillers de prévention sont souvent seuls à être identifiés comme interlocuteurs premiers dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail. De surcroît, ils exercent cette fonction partiellement, en plus de leur activité principale (généralement maintenance et/ou sécurité des bâtiments).

La mise en place de « cellules de prévention » pourrait être justifiée s'agissant des structures générant des risques nombreux et sensibles.

La sensibilisation des agents sur les grandes lignes de la prévention doit être développée davantage

À l'occasion de ses déplacements, l'ISST a constaté que les agents avaient parfois de vagues notions sur des éléments importants de la prévention (DUERP, registre santé et sécurité au travail, registre de danger grave et imminent, CHSCT, responsabilité de l'employeur, etc.).

Il importe de dispenser régulièrement des informations à l'ensemble du personnel sur les fondamentaux de la prévention et sur l'actualité de la réglementation.

Afin de favoriser une culture de la santé et de la sécurité au travail, des échanges pourraient avoir lieu périodiquement en présence des différents acteurs de la prévention : médecin de prévention, agent de prévention, ISST.

BILAN D'ACTIVITE

Dominique François

I- Inspections réalisées

Rapports d'inspections SST : 3

EPV : Atelier de restauration des peintures (rapport diffusé)
Atelier dorure (rapport diffusé)
Jardins de Trianon et de Marly (rapport en relecture)

. Rapports de missions-diagnostic IGAC : 2

ENSA Normandie (rapport rendu)
ENSA Saint-Étienne (procédure contradictoire en cours)

II- Participation aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail : 37 réunions

a) 34 réunions dans les établissements d'enseignement supérieur
3 à l'EPV.

b) Participation aux visites de délégations de CHSCT : 4
3 visites dans les établissements d'enseignement supérieur
1 visite à l'EPV

c) Réunions de travail : 6
1 réunion de restitution au Cabinet de la mission-diagnostic sur l'ENSA Normandie
2 réunions avec le bureau de la coordination et du pilotage des écoles d'architecture de la DGP
3 réunions de travail avec le SRH et avec des établissements d'enseignement supérieur (réunion avec le DRH ou l'assistant de prévention) :

. Contribution à l'évaluation du Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES- volet SST) : 1 ENSA de Lyon

. Journées de formation et d'information :

Séminaire de l'association nationale des inspecteurs santé et sécurité au travail (octobre 2015)

. A ce jour, la **visioconférence** n'a pas pu être utilisée, les établissements d'enseignement supérieur n'étant pas équipés ou disposant d'un système incompatible.

III- Principales évolutions constatées en 2015

Une nette progression du nombre de CHSCT organisés par les établissements
110 CHSCT, dont 106 dans les 34 établissements d'enseignement supérieur (85 réunions ordinaires) et 4 à l'EPV (3 réunions ordinaires).

(PM : 22 réunions exceptionnelles, notamment motivées par la mise en place de mesures de sûreté)

Des ordres du jour de CHSCT plus complets (programme annuel de prévention, rapport d'activité du médecin de prévention, accidents de service, formations SST, projets de travaux...)

Deux délégations d'enquêtes du CHSCT, suite à des accidents graves, ont été mises en place dans deux établissements d'enseignement supérieur. Malgré le recours à la méthodologie de l'INRS et l'accompagnement de l'ISST, les objectifs et les enjeux de cette procédure sont difficilement appréhendés par les membres des délégations d'enquête. Les formations des représentants du personnel en CHSCT devraient approfondir les modalités de mise en œuvre de cette procédure.

La rédaction du **document unique d'évaluation des risques professionnels** progresse. Depuis cette année, tous les établissements disposent ou ont engagé la rédaction d'un DU. L'effort devra être poursuivi l'an prochain.

L'évaluation des risques psycho-sociaux se met peu à peu en place

L'état d'avancement des établissements, à ce titre, est variable. Toutefois, la plupart des EP ont engagé la démarche d'évaluation selon des méthodes diverses en fonction de la situation locale (travail en interne, accompagnement par le médecin de prévention et/ou un psychologue du travail, recours à un prestataire extérieur...), mais qui témoignent d'une prise de conscience en progrès.

Plusieurs **opérations importantes de travaux** se sont poursuivies. Une école d'architecture a notamment emménagé dans ses nouveaux locaux. La difficulté pour les établissements, qui ne sont pas maîtres d'ouvrage, à faire prendre en compte leurs besoins a de nouveau été constatée. Il serait souhaitable que l'utilisateur soit mieux intégré dans les opérations de travaux dont la maîtrise d'ouvrage est déléguée à un opérateur (OPPIC, communauté d'agglomération pour les bâtiments n'appartenant pas à l'État).